

## \* Retractationes \*

C'est à mon escient que j'invoque le patronage de **St Augustin** (354-430) qui s'adonna à ses Autocritiques (Reprehensiones) en 426, exactement à l'âge de 72 ans comme moi ! Il dit alors se mettre à « enquêter sur son œuvre avec la rigueur d'un policier, afin qu'elle soit censurée avec la sévérité d'un juge ».

Le scrupule intellectuel et moral de **Rousseau** (Confessions) et **Marat** va tout à fait dans le même sens qu'Augustin. **Marx-Lénine-Mao** déclarent que Critique-Autocritique anime le « style de travail » du communiste (Livre Rouge – 1967 ; Chap. XXVII). Notons par ailleurs chez le P.C.F. l'épouvantable parodie qui peut être faite de la chose...

---

Je fus beaucoup trop gentil autrefois avec la canaille Jacques **Jurquet** et son grotesque PCMLF (1967).

Dans notre nouvelle vie Rieniste-Réaliste, la cellule **69003** fut écartée de manière très bienveillante ; jusqu'à ce jour, nous n'en fûmes payés que d'ingratitude... **Mange-Cailloux** reçut la « correction » qu'il méritait, et il reste sous l'Œil du Peuple. Mais, dans le principe, tout amendement ne saurait être exclu absolument. Nous verrons !

---

J'en viens au fait : le 4 mai 2010, dans un état désemparé, et me voyant réduit à un Réaliste « seul au monde » en fin de vie, je jouai mon va-tout, lançai ma « dénonciation » de « **BEN DIRLO et THORÉZA** ». Or, à ma grande surprise, cette éructation se trouva presque aussitôt démentie, s'avérant très malheureuse et en vérité gratuite. J'en suis encore tout confus.

Il y a plus : c'est du côté de ceux que j'avais seuls maltraités – avec Silvye directement – que vint le vrai départ du Nouveau Peuple (Programme et Manuel – Printemps 2012) ! Jouir d'un tel inopiné, n'est-ce pas avoir les dieux avec soi, se chargeant de muer ma parole imbécile en « faute heureuse » (felix culpa !) ?...

---

En tout cas, nous voilà avec une Silvye, envoûtée du Réalisme Vrai, Acharnée-Audacieuse-Généreuse ! Elle qui met en demeure le Printemps Français, en la personne de Béatrice Bourges, que le Ministre de la Matraque désignait comme « la personne la plus dangereuse de France ». Elle qui nous offre à présent un cadeau décisif très laborieux : la version anglaise « chantée » (!) de notre Programme !

Merci à Silvye, graine de toutes nouvelles Débora (prophétesse), Wǔ-Zé-Tiān (impératrice), Jeanne d'Albret (mère de Henri IV), et j'en passe ! Nous avons bien l'image de ce que doit enfanter notre « siècle de la femme ».

M'accusera-t-on de prêcher le culte de la Personne Convenable, en ignorant ce qui le différencie du culte du Génie ou du Grand Timonier, dont la disparition est une catastrophe ?



J'avais vu dans les opérations planétaires du type « ambassades » l'assurance de la mue en puissance de la Masse en Peuple, quoi qu'il advienne du groupe de Lyon après moi. À présent s'ajoute l'assurance que chez nous même la cause se trouve enracinée irréversiblement !

Bienvenue donc à notre Société Convenable mise en route ! Oui, **on commande** ; ce qui veut dire : on a l'Initiative ET on a le Dernier Mot !

Bienvenue à notre Société Convenable que j'entends les apôtres du Maritalat eux-même : St Paul et Confucius applaudir au néo-Matriarcat.

\* **St Paul** : « Que les femmes se taisent dans les Assemblées de fidèles, car c'est une honte de leur part d'y parler. Qu'elles soient ainsi soumises à ce que prescrit la Torah » (I Corinth. 14 : 34).

\* **Confucius** : « Un gouvernement féminin serait aussi contre-nature que l'annonce de l'aube par le chant d'une poule au lieu de celui du coq ».



طالب فريدي – 21.07.2014

# Isha

## ***Dictionnaire des femmes et du judaïsme***

Le judaïsme vu du côté des femmes, du point de vue d'une femme, mais aussi et surtout d'un rabbin, sous la forme d'un dictionnaire réunissant des entrées consacrées aussi bien aux femmes de la Bible et du Talmud qu'à tous les thèmes qui ont trait aux femmes.

Esther, Ruth, la reine de Saba, Judith, Bethsabée, Lilith, Ève, bien d'autres encore ; l'adultère, l'inceste, la polygamie, la contraception, l'avortement, l'héritage, et même... le langage sexiste.

Pauline Bebe, consciente des problèmes de la société d'aujourd'hui et sensible aux idées d'ouverture et de tolérance, veut donner une vision nouvelle du judaïsme, dans lequel les femmes sont traitées et considérées sur un pied d'égalité avec les hommes. Au travers de ces biographies et de l'analyse des grands thèmes liés aux femmes, elle relit toute la tradition juive avec un regard radicalement neuf.

Elle montre ainsi qu'il existe un judaïsme qui a assimilé les valeurs de tolérance et d'ouverture et a compris la nécessité d'une adaptation aux sociétés modernes.

*Pauline Bebe est l'une des rares femmes à être rabbin en Europe. Après des études d'anglais et d'hébreu, elle a été ordonnée en 1990 à Londres. Elle est rabbin de la Communauté juive libérale à Paris.*

---

## **Débora**

Débora est à la fois prophétesse, juge et chef militaire. Son histoire est relatée dans les chapitres 4 et 5 du livre des Juges. Elle est la seule femme juge de la Bible. Débora siège sous un palmier qui porte son nom : le « palmier de Débora<sup>1</sup> ». Elle est juge

---

<sup>1</sup> Il existe dans la Bible une autre Débora, la nourrice de Rébecca, qui est aussi associée à un arbre dans la même région. Cf. *Gen.* 35 : 8.

pour tout Israël et les israélites viennent la solliciter pour régler des problèmes de justice. Son autorité en matière judiciaire ne fait aucun doute. Le narrateur la présente comme si elle ne constituait pas une exception : « Or Débora, une prophétesse, femme de Lappidoth, gouvernait Israël à cette époque. Elle siégeait au pied du “palmier de Débora”, entre Rama et Béthel, dans la montagne d’Ephraïm ; et c’est à elle que les Israélites s’adressaient pour obtenir justice » (*Jug.* 4 : 4-5). Dans cette présentation, le seul rappel qu’elle est une femme se situe dans la mention faite de son mari à la différence des hommes bibliques qui ne sont pas présentés en référence à leur épouse. Mais selon certains exégètes Lappidoth ne serait pas le nom de son mari mais plutôt un qualificatif de Débora : *esheth lappidoth*, « femme de flambeaux », c’est-à-dire vive, fougueuse. Débora intervient lorsque les enfants d’Israël se sont mal comportés et que, selon le texte biblique, l’Éternel les a livrés entre les mains d’un roi cananéen qui a pour général Sisara. C’est Dieu qui punit les enfants d’Israël et c’est Dieu aussi qui livre bataille contre Sisara. En contribuant à sauver le peuple de l’oppression, Débora est l’instrument du pardon de Dieu et de la possibilité de repentir du peuple.

Débora convoque Barak et lui transmet l’ordre divin d’envoyer une armée pour vaincre Sisara. C’est à elle que Dieu s’est adressé et elle transmet l’ordre divin à un homme. Barak refuse d’y aller sans elle, comme si elle détenait le pouvoir de vaincre et que sa présence garantissait le succès de l’entreprise. On ne sait s’il s’agit là d’un manque de confiance en soi de la part de Barak ou la volonté que Dieu et le peuple soient à ses côtés, ou bien encore la mise en cause de l’autorité de Débora. La prophétesse accepte mais le prévient que le mérite de la victoire reviendra à une femme, Yaël. La guerre est donc initiée par une femme et conclue par une autre. Les hommes tiennent exceptionnellement dans ce récit des rôles secondaires. Barak obéit à un ordre donné par une femme qu’il supplie de l’accompagner et Sisara sera vaincu par une femme. L’initiative de la guerre revient à Débora et Barak en est l’exécutant. Le texte ne dit pas si Débora prend les armes, cependant c’est elle qui décide de la stratégie militaire (voir *Jug.* 4 : 6-7).

Débora entonne un cantique avec Barak ; elle est poétesse et chef militaire dans cette partie du texte et son rôle de prophétesse n’est plus mentionné. Certaines parties du chant sont à la première personne : « Plus de ville ouverte en Israël, plus aucune, quand enfin je me suis levée, moi Débora, levée comme une mère au milieu d’Israël » (5 : 7). Le rôle de mère est ainsi interprété comme un rôle protecteur, incitant ses enfants d’Israël opprimés par l’adversaire à se défendre. Le cantique est un chant de victoire militaire dont on peut remarquer la violence. Il est aussi un chant de louange à Dieu qui rappelle le rôle prééminent de Débora dans le redressement moral et religieux d’Israël qui s’était corrompu. La tirade de la mère de Sisara est

particulièrement frappante : « Elle a regardé par la fenêtre la mère de Sisara à travers le grillage, elle a jeté sa plainte : Pourquoi son char tarde-t-il à paraître ? Qui retient donc la course de ses chariots ? Ses sages compagnes la rassurent ; elle-même trouve réponse à ses plaintes : Sans doute ils enlèvent, ils partagent le butin ; un utérus, deux utérus par guerrier [...] » (5 : 28-30). Les paroles de la mère de Sisara qui s'inquiète du retard de son fils et sa description cruelle de l'enlèvement des femmes par les guerriers montrent qu'il n'existe pas de solidarité féminine qui dépasserait la haine des peuples ennemis. Les femmes d'Israël sont en danger dans la guerre mais les victimes potentielles seront en réalité victorieuses par l'intermédiaire de Débora et de Yaël. Le mélange de la louange à Dieu et de l'esprit vengeur des êtres humains est difficile à accepter pour le lecteur moderne, même si c'est pour rétablir la justice et libérer le peuple de vingt ans d'oppression cananéenne.

Le rôle public de Débora a déconcerté les rabbins puisqu'il ne correspondait pas au rôle des femmes dans leur société patriarcale. Ils relisent le texte biblique en apportant trois sortes de modifications : ils décrivent son mari, affirment que Débora était animée par un sentiment d'orgueil, et redéfinissent ses fonctions<sup>2</sup>. Selon certains, le mari de Débora était un ignorant (*Meg.* 14b ; *Midr. Eliahou R.*, chap. 9). Ce trait entacherait la réputation de Débora ou la replacerait dans un rôle d'épouse qui se sacrifie pour la réputation de son mari ; elle aurait fabriqué des lampes pour le sanctuaire afin que son époux acquière du mérite et une place dans le monde à venir. Selon d'autres, Barak était son époux. Si elle a dû le convoquer, c'est qu'ils n'habitaient pas ensemble, Barak s'occupant des anciens. On est donc allé le chercher pour épouser Débora. En tant qu'ancien, il avait une supériorité sur elle. David Kimḥi (1160 ?-1235 ?) suggère que si Moïse s'était séparé de sa femme pour prophétiser, Débora en avait fait de même avec son mari. La prophétie selon lui exigerait une forme de célibat (David Kimḥi sur *Jug.* 4 : 6). Un autre midrash (*Midr. Eliahou R.* 9 ; *Yal., Jug.* 4 : 1) explique que l'époux de Débora portait en fait trois noms : Barak, Lappidoth et Michaël. Michaël serait celui qui s'humilie – une critique implicite du rôle public de sa femme qui, dans la tradition rabbinique, est accusée d'arrogance : « R. Naḥman a dit : L'orgueil ne sied pas aux femmes. Deux femmes, qui furent orgueilleuses, eurent de vilains prénoms : l'Abeille (Débora) et la Belette (Houlda\*). À propos de l'Abeille, il est écrit : “Elle envoya chercher Barak [*Jug.* 4 : 6]” [elle est trop orgueilleuse] pour aller le voir elle-même [*Meg.* 14b]. » Le fait qu'une femme puisse aller quérir un homme est forcément une marque d'orgueil pour les rabbins et non du statut supérieur qu'elle occupait dans la société. Cet ordre provenant de la bouche d'un homme n'aurait pas été taxé d'arrogance. Dans le même ordre d'idée, R. Simon

---

<sup>2</sup> Voir Leila Leah Bronner, *From Eve to Esther*, p. 171.

b. Absalom explique pourquoi la prophétesse siégeait sous un palmier : « Pour éviter les tête-à-tête » (*Meg.* 14a). Le palmier n'étant pas touffu, on ne pouvait l'accuser d'être seule avec un homme. Ce souci de modestie\* fait apparaître le malaise des rabbins à imaginer qu'une femme pouvait juger les affaires des hommes. Débora aurait même perdu le don de la prophétie à cause de cet orgueil. On lui reproche de se mettre en avant lorsqu'elle dit : « Quand enfin je me suis levée, moi Débora, levée comme une mère au milieu d'Israël » (*Jug.* 5 : 7). Un des versets suivants – « Debout, debout, Débora ! Éveille-toi, éveille-toi, chante l'hymne ! [...] » (*Jug.* 5 : 12) – serait, selon Hillel, la preuve que la prophétie l'aurait quittée. Rien ne permet de l'affirmer d'après le texte biblique ; il s'agit là d'une lecture rabbinique revisitée pour que Débora ne devienne pas un modèle de comportement pour les femmes de l'époque. R. Bereh̄ia dit d'ailleurs : « Honte à la génération dont le dirigeant est une femme comme lorsque "Débora, une prophétesse [...] jugeait Israël" » (*Midr. Ps.* 22 : 20). Ici, R. Bereh̄ia prend le contrepied du texte biblique qui ne contient aucune connotation négative sur une fonction publique exercée par une femme. Dans le même ordre d'idée, la tradition rabbinique ne conçoit pas que Débora ait pu avoir le statut de juge, bien que le mot soit employé par le texte biblique (*Jug.* 4 : 4). On lui concède l'appellation de prophète mais en matière de halakha, c'est-à-dire d'application pratique de sa parole dans la vie de tous les jours, elle est considérée comme une exception, ou comme n'ayant jamais véritablement jugé : les tossafistes déclarent qu'elle ne faisait qu'« enseigner les lois ; elle ne prenait aucune décision légale et, de plus, elle était inspirée par la Présence Divine et en cela constituait une exception<sup>3</sup> » (*T. Nid.* 50a). C'est à la faveur de cet argument très convaincant et très proche du texte biblique que les femmes sont disqualifiées dans la loi juive pour être juges (*TJ Yoma* 6 : 1 ; *TJ Sanh.* 3 : 9) !

Pourtant la halakha aurait pu aussi s'inspirer du midrash suivant : « Quel était le caractère spécifique de Débora pour qu'elle puisse, elle aussi, juger Israël et prophétiser... ? En ce qui concerne ses actes, j'en appelle les cieux et la terre pour témoigner : que ce soit un païen ou un juif, un homme ou une femme, un serviteur ou une servante, l'Esprit saint l'investira selon les actes qu'il ou elle accomplit » (*Midr. Eliahou R.*, chap. 9).

---

<sup>3</sup> Dans *Tossafoth BK* 15a, il est dit : « Sans doute pouvait-elle fonctionner comme juge parce que le peuple l'acceptait à cause de la Présence Divine. » L'argumentation est ici intéressante puisque son autorité est fondée sur l'acceptation du peuple.